

NOTE PRESENTATION RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REUNION DU 13 MARS 2018

XXXXXXXXXXXXXXXX

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément aux dispositions de l'Art. L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat sur les orientations budgétaires doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget de l'exercice, dans les communes de plus de 3500 habitants.

Un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté aux membres du conseil d'administration afin d'être informés sur le contexte de la collectivité, et à partir de ces éléments de discuter des orientations du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat puis à un vote qui doit être acté par une délibération précisant le nombre de voix pour, contre et les abstentions.

Résultat de l'exercice 2017

Ce résultat représente un fonds de roulement plus que suffisant pour le bon fonctionnement du CCAS, qui doit représenter au minimum deux mois de salaires dans l'attente du versement des aides APA et autres recettes d'aide à domicile.

Il s'élève à ce jour à 200 507.66 €.

Montant de la participation communale à l'ensemble de l'action du CCAS :

La subvention de la commune pourra rester stable à 100 000 € en 2018. On peut considérer que le fonds de roulement est encore suffisant pour couvrir le fonctionnement courant et les délais de perception des remboursements du Conseil Département et des caisses de retraite. La subvention de la commune vise désormais à couvrir essentiellement le fonctionnement administratif courant, en complément du remboursement des charges de personnel mis à disposition du centre social communal.

Charges de personnel :

Le montant réalisé 2017 au compte « 012 charges de personnel » est de 912 390.12 €.

Ce poste de dépenses représente une part très importante du budget du CCAS, liée au succès rencontré par le service « aide à domicile ».

Ainsi, pour le service d'aide à domicile (qui représente 768 218.67 €, soit 84.2% de la masse salariale en montant de salaire – y compris les 2 agents administratifs liés à ce service), le nombre d'heures d'interventions représente 34833 heures sur l'année 2017, soit une petite augmentation par rapport à 2016.

Le service est constitué, à fin 2017, de 30 aides à domicile, dont 6 titulaires.

En termes de prévision budgétaire, il convient de rester prudent avec un prévisionnel égal à ce qui a été observé l'année précédente (prévisionnel qui couvre une éventuelle hausse des demandes et donc hausse du nombre d'heures d'intervention). Le budget prévisionnel portant sur les salaires reste équivalent à celui de 2017.

A noter que les coûts liés aux heures d'aides à domicile (hors frais administratifs) sont toujours à peu près compensés par les participations des bénéficiaires et par les facturations envers les caisses de retraite et le Département.

Le budget 2018 prévoit la poursuite de la télégestion et le suivi de l'évaluation externe du Service « aide à domicile ».

Les autres charges de personnel (qui représente 15.80 % de la masse salariale) concernent :

- 1 ETP pour l'accueil, administration générale (affecté 100% centre social)
- 0.80 % pour le suivi social des personnes (affecté pour moitié au centre social)
- 1 ETP pour les animations sociales (affecté à
- 100% pour le centre social)
- 1 ETP pour le suivi social des séniors (affecté à 60% pour le centre social)

Il convient de préciser que toutes les charges de personnel concernant le centre social sont remboursées au CCAS par la commune.

Il est prévu en 2018 de maintenir la masse salariale à un niveau équivalent (hors évolutions statutaires) et de maintenir pour le service d'aides à domicile une provision d'heures potentielles.

Autres informations :

Le budget CCAS n'a aucun emprunt en cours ni en projet.

Le CCAS ne possède pas d'actif propre : il utilise les moyens mis à disposition par la Commune de Saint Nicolas d'Aliermont.